N° 152 — 26e Année

SIX PAGES : CINQ CENTIMES

Jeudi 14 Mai 1914

RÉDACTION :
ROUBAIX, rue Daubenton, 28.
TOURCOING, 5 bis, rue Nationale

PRIX DES ABONNEMENTS :
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

SIÈGE ADMINISTRATIF :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(TÉLÉPHONE N° 69)

LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille et dans toutes les Agences de Publicité.

Les fraudes électorales de Lille

LA JOURNÉE DE MERCREDI

A la surprise générale, l'adjoint délégué aux élections reste au pouvoir

Les magistrats qui ont été chargés de démasquer les fraudeurs de Lille, ont poursuivi hier leur enquête.

L'un d'eux a déclaré que celle-ci serait longue et que les complices des quatre individus arrêtés dimanche seraient recherchés.

On disait encore au Palais de Justice, dans la soirée, que de nouvelles perquisitions seraient opérées très prochainement.

Au cours de l'après-midi M. Robert, juge d'instruction, avait entendu les signataires de la plainte déposée contre M. Charles Delesalle — MM. Delory et Gheuquière, députés du Nord. On trouvera plus loin la relation de cette déposition.

Somme toute, la journée de mercredi a été calme. Dépouillée des « à-côtés » politiques dont on a voulu l'envelopper, l'affaire de dimanche a perdu beaucoup de son intérêt. Elle demeure très grave — il serait puéril de le nier — mais puisque le parquet en est saisi et que ses représentants ont promis de faire diligence et de traquer impitoyablement les fraudeurs, il faut lui faire confiance et s'abstenir d'affoler l'opinion.

On nous rendra cette justice que nous nous sommes placés, depuis la découverte des fraudes, au-dessus des contingences politiques et que nous nous sommes efforcés d'raconter les faits tels qu'ils se sont passés, sans nous occuper de la situation et des opinions des personnes mises en cause.

UNE OBSTINATION

qui ne s'explique pas

Mais c'est précisément parce que nous avons observé une impartialité absolue, que nous sommes aujourd'hui en droit de nous étonner de l'attitude de plus en plus étrange d'un homme qui ne semble pas avoir compris la gravité de son cas. Nous voulons parler de M. Binauld et du refus très net opposé par celui-ci à ceux des conseillers municipaux qui le supplaient de donner sa démission.

Nous ne sourrissons à l'endroit de l'adjoint délégué aux élections, aucun grief personnel. Mais en [illegible] d'avoir manqué à son devoir, nous nous faisons le porte-parole de tous les braves gens qui aiment les élections nettes et les gestes francs.

Nous ne nous érigeons pas en accusateurs. Nous laissons cette tâche aux magistrats qui ont reçu mission de découvrir les coupables et de réclamer les sanctions prévues par la loi. Les magistrats, seuls, possèdent les éléments d'information qui permettent de frapper à coup sûr. En prétendant se substituer à eux, on commet une maladresse et rien de plus. Il est d'ailleurs excessif d'accuser quiconque ne possède pas de preuves définitives. Mais sans accuser qui que ce soit, on le devoir de proclamer que dans certaines circonstances, il est des gestes qui s'imposent et des obligations auxquelles on ne peut se soustraire.

M. Binauld a bien déclaré qu'il avait « donné des ordres pour que tout se passât, le jour des élections, conformément à la légalité. »

Cette déclaration est insuffisante. La légalité dont a parlé M. Binauld n'a pas été respectée, c'est un fait. A qui la faute et où sont les coupables ? Nous l'ignorons. C'est à la justice qu'il appartient de nous le dire. Mais en attendant qu'elle nous l'ait dit et que ses représentants aient nettement établi la responsabilité de chacun, M. Binauld, chef responsable du service qui sera soumis demain à une enquête officielle, ne peut rester au pouvoir. Si M. Binauld est, comme il le prétend, parfaitement innocent, il ne court aucun risque en se désintéressant de ses fonctions, tandis qu'en les conservant il crée une équivoque dont il sera la première victime.

Ce langage n'est pas un langage de sectaires désireux d'exploiter un incident et d'en tirer le maximum de profit. C'est le langage de la raison. C'est le langage des Lillois qui, dès le premier jour, ont mis l'ore de cause le maire de Lille, et qui tout en réduisant les incidents de dimanche à leurs justes proportions, ont été péniblement surpris de la décision de l'adjoint aux élections. M. Binauld avait commis une première erreur en plaçant au bureau des élections un homme qui joue depuis plusieurs années le rôle d'agent électoral. Il en a commis une seconde, beaucoup plus grave, en se solidarisant étroitement avec cet homme. Que celui-ci soit coupable, ce n'est à nous de le dire. Que l'opinion publique — ou, du moins, qu'une partie de l'opinion publique — l'accuse, c'est indéniable et c'en est assez pour que M. Binauld cesse de la couvrir de son autorité.

A propos de la revision des listes électorales

Nous avons annoncé hier — et la presse parisienne a reproduit notre information — que M. Trépont, préfet du Nord, avait demandé au ministre de l'Intérieur de bien vouloir faire procéder à la revision des listes électorales de Lille.

Or on sait que le personnel du bureau des élections a procédé cette année — suivant la coutume — à une opération identique.

Nous avons eu le curiosité de rechercher quel système alla avait employé. Et voici les explications qui nous ont été fournies :

Un bulletin est envoyé, au moment de la revision des listes, à chaque électeur inscrit. Les agents de police sont chargés de rechercher le destinataire du bulletin et de noter minutieusement les changements d'adresse, départs, etc.

Ces renseignements sont ensuite couchés sur les listes électorales. Les personnes dont on n'a pu découvrir l'adresse sont maintenues sur les listes pendant un an, conformément à la décision de la commission de revision. Les noms des personnes qui ont été rayées sont affichés.

Pour ce qui est de la distribution des cartes électorales, elle est faite par les agents de police et dure environ huit jours. Ainsi le veulent les usages locaux, dont l'administration collectiviste n'était parfaitement accommodée, puisqu'elle n'y avait rien changé.

Nouvelles accusations

Si l'on en croit certaine « on dit », la tâche des enquêteurs sera plus longue et plus difficile qu'on ne l'avait d'abord supposé. Le bruit dont nous nous sommes fait hier l'écho paraît devoir se confirmer.

Et les personnes dont nous avons enregistré, à titre documentaire, les déclarations, apportent maintenant des précisions qui sont pour la moins troublantes. Elles racontent qu'un député socialiste aurait emprunté — si l'on peut dire — à un de ses collègues, sûr de la victoire, un assez fort contingent d'électeurs — des électeurs éprouvés qui ont quitté la circonscription du député invincible — et seraient venus voter dans la circonscription du député menacé, assurant ainsi son succès.

Le nombre des électeurs d'une commune voisine de Lille se serait soudain accru, grâce à ce subterfuge, dans des proportions étonnantes.

Les enquêteurs officiels ne manqueront pas de contrôler cette curieuse allégation. Car le grand public honnêtement honnête qui répugne aux tripotages, quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent, a besoin d'être rassuré. Il commence à s'impatienter. Il ne faudrait pas lasser sa patience.

P.-T. P.

Voir aux informations régionales les résultats de l'enquête et le décret de fermeture de l'établissement d'Annappes.

APRÈS LA BATAILLE

La situation politique

Le Gouvernement posera la question de confiance pour le maintien de la loi de trois ans

Samedi prochain, à neuf heures et thème du matin, M. Poincaré — rentré la veille de sa villégiature à Eze-les-Pins — présidera, à l'Elysée, un conseil des ministres pour lequel M. Doumergue vient de convoquer tous ses collègues, y compris MM. les sous-secrétaires d'Etat.

MM. Noulens, ministre de la guerre, et René Renoult, ministre des finances, seront de retour de leur voyage en Algérie et au Maroc, de même que M. Fernand David de son déplacement en Italie. Les ministres seront donc au grand complet pour délibérer sur la situation des partis après le résultat du ballottage et sur les questions qui seront soulevées à la rentrée des Chambres, le lundi 1er juin.

— Ne croyez pas, a déclaré à l' « Echo de Paris » une personnalité ministérielle, que le gouvernement va, dès samedi, examiner toutes les grosses questions qui doivent être solutionnées par la nouvelle Chambre. Nous allons simplement reprendre contact.

« Dans l'après-midi, nous nous trouverons autour du Président de la République, à la gare du Bois, pour recevoir le roi et la reine de Danemark.

« Tout ce que je puis vous dire, c'est que la situation du cabinet nous paraît fortifiée par l'issue du ballottage et que nous n'envisageons pas, du moins dans les premiers mois de la nouvelle législature, de conflit entre le gouvernement et son ancienne majorité, aujourd'hui renforcée et raffermie.

« Nous avons d'abord à obtenir du Sénat le vote rapide du budget ; pendant ce temps, la Chambre s'occupera des validations de ses membres.

« La première bataille viendra de l'interpellation qui sera déposée probablement par un membre de la majorité sur la politique générale et le président du Conseil aura à se prononcer sur les grands problèmes à l'ordre du jour : le problème financier et l'impôt sur le revenu ; sur la réforme électorale et sur la loi militaire.

« Nous n'en avons pas encore délibéré. Mais s'il est vrai, comme on nous l'affirme, que les socialistes unifiés vont présenter une motion demandant au gouvernement d'étudier immédiatement un système permettant, dès l'année 1915, de renvoyer dans leurs foyers, à l'expiration des deux ans de service, les hommes de la classe 1913, je puis vous affirmer que le gouvernement s'opposera à l'adoption de cette motion et posera, s'il le faut, la question de confiance.

« En ce qui concerne l'impôt sur le revenu, le Sénat en est saisi, mais la nouvelle Chambre adoptera probablement le texte sanctionné par l'ancienne. Mais ne m'interrogez pas sur les modalités qui seront finalement soumises au vote de la Chambre : nous en délibérerons longuement lorsque le moment sera venu ; tout ce que je puis vous affirmer, c'est que le gouvernement ne s'écartera pas beaucoup du projet Caillaux. Tout cela a encore besoin d'être longuement examiné et nous n'en sommes pas encore là.

« Ce n'est pas, en tout cas, samedi, que nous agiterons tous ces problèmes. Nous prendrons connaissance des dépêches de Taza et des conséquences de ce haut fait d'armes pour la pacification du Maroc.

— Est-il exact que M. Doumergue ait l'intention d'offrir au Président de la République la démission du cabinet, pour lui donner toute sa liberté d'action en face de la nouvelle Chambre ?

— Première nouvelle. Attendez donc le résultat de la prochaine interpellation. »

M. Messimy reprendrait son contre-projet

Le « Figaro », de son côté, donne les indications suivantes :

« Quelques députés radicaux-socialistes réélus ou nouvellement élus annonçaient, hier, dans les couloirs, que dès la constitution de la Chambre, la question de la loi de trois ans serait immédiatement posée.

« Ils ajoutaient que M. Messimy était décidé à reprendre son contre-projet et à en demander la discussion dans le plus bref délai.

« Si cette information se vérifie, la lutte contre la loi de trois ans serait immédiatement entreprise et deviendrait en quelque sorte le gage du pacte conclu entre les radicaux-socialistes et les socialistes unifiés.

« C'est, en somme, le défense nationale qui va faire les frais de la réconciliation.

« Quelle sera l'attitude du gouvernement ?

« Car on affirme dans les milieux politiques que, contrairement aux bruits qui avaient circulé ces jours-ci, M. Doumergue est résolu à ne pas passer la main et à garder le pouvoir.

« Or, M. Doumergue et ses collaborateurs, MM. Noulens, ministre de la Guerre ; Maginot, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la Guerre, ont toujours déclaré — et il faut les en féliciter — que le maintien de la loi de trois ans s'imposait et qu'il ne saurait être question, dans l'état actuel de l'Europe, de la modifier ou de l'abroger.

« Dès lors, que se passera-t-il si le nouveau bloc élmé, dès la rentrée de la Chambre, la prétention de porter atteinte à la défense nationale et de revenir brusquement ou par brèves étapes à la loi de deux ans ?

« Nous ne prétendons pas répondre à la question, mais il apparaît que dès le début de la législature un grave conflit éclatera entre la majorité sur laquelle le gouvernement voudra s'appuyer et le gouvernement lui-même. »

UN PROBLÈME ANGOISSANT

LA CRISE de la dépopulation

Il n'est pas pour la France de question plus angoissante que celle relative à la crise de dépopulation que traverse notre pays et qui constitue la plus inquiétante menace pour son développement économique et son avenir de grande nation.

Cette dépopulation, dont les conséquences sont si graves, provient exclusivement de la diminution de la natalité. Or cette cause va chaque année en s'accentuant et ne peut plus être compensée par la diminution de la mortalité provenant du développement de l'hygiène. Le chiffre des naissances, qui s'élevait en France à 966.000 en 1872, n'atteignait plus déjà que 845.000 en 1902 et tombait à 742.000 en 1911.

QUELQUES CHIFFRES

Au point de vue de la natalité nous occupons le dernier rang de toutes les nations. C'est ainsi que, durant la période de 1900 à 1909, la proportion annuelle moyenne des naissances sur 10.000 habitants ne s'élevait en France qu'à 207, tandis qu'elle atteignait 275 en Angleterre, 325 en Italie, 335 en Allemagne, 341 en Espagne, 350 en Autriche et 486 en Russie.

Aussi par quatre fois déjà, en 1893, en 1900, en 1907 et en 1911, le chiffre des décès a dépassé le chiffre des naissances et à trois reprises, en 1907, en 1909 et en 1911, le chiffre de la population française n'est trouvé inférieur au chiffre de l'année précédente.

En 1886, on comptait 27 départements dans lesquels il y avait dépopulation, au sens mathématique du mot ; dix ans après en 1895, cet affaiblissement gradué apparaissait dans 58 départements. Ces résultats, direz-vous, ne vont pas sans quelques oscillations. Ces oscillations même doivent donner bon espoir.

C'est dans le Sud-Ouest et dans le Nord-Ouest de la France, dans les belles régions du Tarn et de la Garonne et dans la Normandie, que se constata le plus nettement le phénomène de la dépopulation. La Normandie, qui, jusque vers 1880, tenait la tête de ces régions françaises qui se dépeuplent, a cédé la place au groupe gascon (Gers, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne)..

Le Gers n'a que 669 naissances pour faire face à 1.000 décès ! Le Lot-et-Garonne n'a que 675 naissances à opposer à 1.000 décès ; il ne possède pas un seul canton présentant un excédent de naissances. Les autres départements du groupe gascon ne sont pas plus brillants. Le Tarn-et-Garonne n'a que 745 naissances pour 1.000 décès ou 3 naissances pour 4 décès. Le Lot n'est pas encore partagé avec 784 naissances pour 1.000 décès ; son mouvement de décroissance, commencé en 1861, n'est accentué à partir de 1890 ; il est dû à une mortalité excessive dans la vallée du Lot, à une natalité faible et à une légère émigration vers la vallée de la Garonne. Les Hautes-Pyrénées n'alignent, en face de 1.000 décès que 830 naissances avec le minimum de ces dernières dans le riche plateau de Tarbes et le belle vallée de Bagnères. La Gironde, le Tarn avec leurs 900 et 908 naissances n'arrivent pas à combler les vides causés par la mort. Dans cette région du Sud-Ouest, ce sont les Landes, le département le plus pauvre, qui lutte avec le plus de courage et qui parvient, avec 1.115 naissances, à maintenir et à fortifier son capital humain.

Le groupe normand, le plus anciennement malade, semble être plutôt en voie d'amélioration. Des cinq départements qui le formaient en 1880 (Eure, Calvados, Orne, Sarthe et Seine-et-Oise) deux, l'Eure et la Sarthe, ont tout au moins disparu du groupe des seize départements français qui, en 1910, ont eu les plus gros excédents de décès. Il est donc réduit aux trois départements de l'Orne (excédent de 46 décès pour 1.000 habitants), du Calvados (excédent de 20 décès) et de Seine-et-Oise (excédent de 19 décès).

Les territoires qui, par la constance de leurs excédents de naissance, rétablissent péniblement chaque année l'équilibre démographique compromis par les groupes gascon, normand et quelques autres départements sont l'Yonne, Vaucluse, Aube, Côte-d'Or, Var et Hérault.

LA NATALITÉ DANS LE NORD

Nous avons une vingtaine de départements qui n'ont jamais présenté un excès des décès sur les naissances. De ce bloc de haute fécondité font immuablement partie : le Nord, le Pas-de-Calais, Belfort, la Corse, quatre départements bretons : Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord, Loire-Inférieure ; les départements reliant la Bretagne au plateau central et ceux appartenant à ce plateau (Vendée, Haute-Vienne, Corrèze, Creuse, Loire, Loire, etc.).

A ce groupe solide viennent s'ajouter, suivant les années bonnes ou mauvaises, d'autres départements, dix, vingt, quelquefois trente, qui, pour le plus grand nombre, doivent leur progrès discontinu à l'émigration intérieure et à la poussée vers les centres urbains. Ce fait ne saurait surprendre puisqu'il résulte de la statistique générale que la presque totalité des communes, celles des campagnes, plus de 35.000, se dépeuplent au profit d'un millier de communes déjà fort peuplées. Ce phénomène de la dépopulation des campagnes n'est pas, au surplus, particulier à la France ; on le relève dans tous les pays.

En 1910, année favorable, on a constaté des excédents de naissances dans 55 départements. Les départements qui viennent en tête sous ce rapport sont ceux que nous avons déjà signalés (toujours les mêmes) : Pas-de-Calais, Finistère, Morbihan, Lozère, Belfort, Vendée, Nord, Haute-Vienne, Côtes-du-Nord, Corse, Corrèze... auxquels il faut joindre les Vosges, Meurthe-et-Moselle, Seine-Inférieure et Basses-Pyrénées, régions à immigration étrangère élevée.

En définitive, le nombre des départements à excédents de naissance est relativement faible ; bien rares sont les années où ce nombre dépasse le chiffre de 43, représentant la moitié des départements français. Presque constamment en minorité, ils ne parviennent que très difficilement à rétablir l'équilibre compromis par les départements constamment en infraction.

LES CONSÉQUENCES

Cette faiblesse de notre natalité a, malheureusement des conséquences très graves à tous les points de vue et surtout dans les domaines de l'énergie vitale et de l'avenir de notre race.

La gravité même de ces déchéances d'ordre national ou mondial doit nous être un stimulant pour réagir et sauver le pays.

Si nous négligeons ce redoutable péril, si nous ne réagissons pas, si nous restons impuissants à trouver et à utiliser les remèdes efficaces, la race française est tout simplement appelée à disparaître ; elle ne sera plus dans quelques siècles qu'un lointain souvenir ; il n'en restera que quelques belles pages d'histoire ; elle s'éteindra doucement envahie peu à peu par l'émigration étrangère, à moins, ce qui est infiniment plus probable, que ses ennemis ne l'anéantissent dès qu'elle sera assez réduite pour ne plus inspirer aucune crainte, assez animée pour être impuissante à défendre un pays merveilleusement fécond et fertile.

Jean LALOY.

AU MEXIQUE

La médiation aboutirait

Les médiateurs proposeraient un plan de règlement après leur réunion à Niagara-Falls

A l'issue d'une conférence [illegible] hier, entre M. Wilson et ses ministres, président a exprimé la conviction que la médiation de l'A. B. C. (Argentine-Brésil-Chili), aboutira, et qu'il ne se produira pas d'autres événements graves, du côté du Mexique.

M. Bryan a exprimé l'opinion que les médiateurs proposeront un plan de règlement de la question mexicaine bientôt après leur réunion à Niagara-Falls et que son application ne rencontrera pas de difficultés ou son rejet seront connus dans quelques semaines, de sorte que la situation mexicaine ne traînera pas.

LES ETATS-UNIS ET LA MÉDIATION

Les Etats-Unis semblent plutôt disposés à se prêter au succès de la médiation ; ils sont évidemment impressionnés, comme en témoigne une dépêche du « New York Herald », relative aux efforts faits par les conséquences de leur politique mexicaine. Ils ont, suivant leurs expressions, les mains pleines (hands full) au Mexique et ne peuvent plus agir ailleurs. Voici la dépêche :

« Les fonctionnaires du département d'Etat se montrent pessimistes quant aux chances d'empêcher l'établissement d'un protectorat allemand à Haïti. La répugnance de M. Bryan pour les mesures extrêmes en cette occasion. La question a été soumise au président dans un mémorandum, mais l'ardeur de la situation mexicaine empêche toute action sur des affaires secondaires.

Les informations reçues montrent que les pays de l'Ouest de la mer des Antilles observent un mépris croissant pour les jonctions des Etats-Unis, tandis que les puissances européennes profitent de la situation malheureuse des Etats-Unis au point de vue international. Même Panama refuse d'exécuter ses conventions avec les Etats-Unis, et M. Bryan ne veut pas exercer de pression.

La perte de leur prestige, dans l'Amérique latine par les Etats-Unis devient un sérieux corollaire de la situation mexicaine.

A Mexico, la situation reste le même. Le président Huerta demeure inébranlable. M. O'Shaughnessy, l'ex-chargé d'affaires des Etats-Unis à Mexico, resté dans cette capitale avec tous ses passeports, a été reçu hier par le président Wilson, à qui il a représenté le dictateur mexicain comme un homme opiniâtre, dont il sera extrêmement difficile d'obtenir qu'il renonce à la dictature. M. O'Shaughnessy a l'impression que le général Huerta n'a aucunement l'intention de Taft. Sa dernière entrevue avec le président mexicain a été absolument cordiale.

On prétend que si le président Huerta qui tient encore en échec les constitutionnalistes à Tampico et à Masatlan, [illegible] serré de trop près par eux dans le Mexico, se retirerait sur Puebla avec son gouvernement et ses troupes pour continuer la défense.

Le bruit court à la Vera-Cruz que constitutionnalistes, d'accord avec les Etats-Unis, proposeraient comme président intérimaire, M. Casasus, ancien ambassadeur du Mexique à Washington.

LA DÉFENSE DES ÉTRANGERS A MEXICO

Le corps diplomatique de Mexico, qui s'est organisé la défense des légations et des résidences étrangères, à toute éventualité, a [illegible] militairiés.

Les ministres ont pris le titre de généraux, les premiers secrétaires celui de colonels, les seconds secrétaires sont des lieutenants-colonels et les troisièmes secrétaires des commandants.

Le ministre du Brésil à Mexico annonce que M. Silliman, consul américain à Saltillo, qui était retenu prisonnier, va être mis en liberté, par ordre du président Huerta.

Le vapeur allemand « Kronprinzessin Cecilie » est reparti avec les munitions qu'il avait apportées pour le général Huerta. Les commissaires de ce dernier à la [illegible] Niagara-Falls, sont à bord du navire.

LA GUERRE CIVILE

Les nouvelles de Tampico sont [illegible] dictoires. Les réfugiés espagnols du vapeur « Boyd », arrivé à la Vera-Cruz, disent que les fédéraux ont évacué la ville. [illegible] mais le contre-amiral américain [illegible] annonce qu'une canonnade et une [illegible] très violentes continuaient hier soir. Le général Zaragoza, commandant les troupes fédérales, a télégraphié à Mexico que les [illegible] rebelles avaient été repoussés [illegible] de grosses pertes.

Les croiseurs allemands et hollandais ont quitté la rivière Panuco.

Les réfugiés américains de Tampico se plaignent que trois mille barils de pétrole se perdent quotidiennement dans le [illegible] et que les concessions que les Américains ont été obligés d'abandonner sont [illegible] rées aux Anglais et aux Allemands.

De Masatlan, l'amiral Howard [illegible] que la lutte continue pour la possession du port, et que les fédéraux et les [illegible] ne sont livrés à vingt mille d'entre eux au combat dans lequel [illegible] tués.

AU MAROC

LES PERTES DES COLONNES BAUMGARTEN ET GOURAUD

La prise de Taza par la colonne du général Baumgarten et le combat livré ensuite aux tribus Bhiata et Tsoul par la colonne du général Gouraud ont coûté, à nos troupes, 11 tués et 47 blessés.

Le ministère de la guerre n'est pas encore en mesure de faire connaître leurs noms, les télégrammes qui les ont transmis en ayant détiguré le plupart. On a donc demandé aux autorités militaires du Maroc de retransmettre d'urgence la liste de nos pertes, pour que les familles des intéressés soient informées au plus tôt et que les autres soient rassurées par la publication des noms dans les journaux.

UN NOUVEAU COMBAT DE LA COLONNE GOURAUD

Casablanca, 13 mai.

Les forts contingents dont la présence sur les crêtes à 4 kilomètres du camp de l'oued Amolil était signalée hier par le général Gouraud étaient composés par les tribus Bhiata et Tsoul et avaient été rassemblés par le chef dissident Hadjami. Celui-ci commandait l'an dernier les rebelles qui ont pillé Fez.

Après un combat très dur pendant lequel nos troupes, qui depuis trois jours ont déployé d'admirables qualités d'endurance, de bravoure et d'entrain, ont franchi d'une traite la montagne coupée de ravins et ont donné un nouvel effort, la position a été enlevée et l'ennemi a été dispersé ; il a laissé sur le terrain un très grand nombre de morts et de blessés.

Le général Gouraud viendra demain matin à la rencontre du résident général à Zrarka à 20 kilomètres au sud-est de Tissa.

HOMMAGE A LA MÉMOIRE DU GÉNÉRAL GIRARDOT

Dunkerque, 13 mai.

On sait que le général Girardot devait exercer le commandement de la colonne expéditionnaire du Maroc oriental sur Taza, qu'il mourut quelques semaines avant de réaliser cette opération militaire dont il avait depuis longtemps assuré tous les préparatifs.

A l'occasion de la prise de Taza, les compagnons d'armes du général Girardot ont eu la délicate pensée d'associer la mémoire du camarade disparu au succès de l'expédition. Au nom des généraux Lyautey, Baumgarten et Gouraud, et en son nom personnel, M. Terquem, maire de Dunkerque, est allé aujourd'hui déposer des couronnes sur la tombe du général Girardot.

De nombreuses sociétés d'anciens militaires assistaient à cette simple et touchante cérémonie.

NOT' DÉPUTÉ !

De notre confrère *La Liberté*, de Paris :

La corporation des camelots — des vrais camelots — sera représentée à la Chambre par le citoyen Ragheboom, député du Nord.

Le citoyen Ragheboom a pu dire à ses électeurs :

— Moi aussi, j'appartiens à la presse !...

En effet, il criait les journaux dans les rues de Lille. Doué d'un gosier solide et de jambes agiles, il remplissait cette ville industrielle de l'écho de sa voix sonore. C'est à la Chambre que désormais Ragheboom criera... D'ailleurs, quand on s'appelle Ragheboom, on ne peut jouer les Conrart et l'on est tenu de faire du bruit.

Ce citoyen pourrait d'ailleurs continuer dans l'hémicycle son métier de crieur de journaux. Les titres de la plupart des questions constitutionnelles, à l'occasion, d'éloquentes interruptions. Exemples :

L'ORATEUR. — *En somme, qu'est-ce que nous voulons ?*

RAGHEBOOM. — *La Démocratie !*

L'ORATEUR. — *...et les Français réclament avant tout...*

RAGHEBOOM. — La Guerre Sociale !

L'ORATEUR. — *Il y a des fonctionnaires qui veulent nous tyranniser. Il faut les suspendre à...*

RAGHEBOOM. — *La Lanterne !*

L'ORATEUR. — *Je prie mon honorable collègue de ne pas m'interrompre. Je tiens à garder...*

RAGHEBOOM. — *La Libre Parole !*

L'ORATEUR. — *Fichez-moi...*

RAGHEBOOM. — *La Paix !*

LE PRÉSIDENT. — *Monsieur Ragheboom, craignez...*

RAGHEBOOM. — *Le Rappel... à l'ordre !*

LE PRÉSIDENT. — *Nous sommes tous tri pour...*

RAGHEBOOM. — *Demandez l'Aurore ou Beurre !*

A la place du camelot-député, je n'en dirais pas plus...

Ce serait peut-être assez. — D'ANTIN.

Un journal bien informé c'est le « Journal Officiel »

On peut lire dans le « Journal Officiel » d'hier, parmi les nominations de receveurs-buralistes, cette note qui ne manquera pas d'étonner, puis de divertir les Lillois :

« M. Beauregard, conseiller municipal, adjoint au maire de Lille, est nommé à la recette buralisée d'Isques (Pas-de-Calais). »

Jadis, en effet, M. Beauregard faisait encore partie de la municipalité lilloise socialiste, alors à la tête de laquelle on trouvait M. Delory. Seulement, il y a environ dix ans qu'il n'est plus adjoint et six qu'il n'est plus conseiller municipal.

L' « Officiel » manque vraiment de moyens d'information.

Quant à M. Beauregard, il ne voit sans doute aucun inconvénient à rester adjoint à vie.

Le crime de Bondy

L'ENQUÊTE

Paris, 13 mai.

En vertu d'une Commission rogatoire de M. Olibert, juge d'instruction, M. Vallet, commissaire de police attaché à la direction de la police judiciaire, s'est présenté ce matin au domicile de la sœur de Mme Chuseuil, la victime du crime de Bondy, à laquelle il a montré un mouchoir marqué P, trouvé dans un tramway par un marchand ambulant et que l'on croyait appartenir à l'assassin.

On sait qu'à la mort de Mme Pannecier, mère de Mme Chuseuil, une grande quantité de linge marqué P avait été distribuée aux héritiers, mais le mouchoir n'a pas été reconnu par la sœur de la victime comme appartenant de la succession de sa mère.

Le feu dans une fête foraine

Paris, [illegible]

Cette nuit, vers 1 heures, le feu [illegible] dans des baraques [illegible] foraine, à l'occasion d'une fête [illegible]

Trois grosses [illegible] et [illegible] mises en batterie. [illegible] étaient. Les dégâts [illegible]